

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : **Lundi 19 janvier 2026** « Conseil hybride »

Rédactrice : Sibylle COURTEL

40 membres en exercice : 21 présents, 11 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

Présents : M. Arno ABERGEL, Mme Elisa BARON (jusqu'à 15h), M. Mattéo BARTOLUCCI (à partir de 15h), Mme Jasmine BRIAND, Mme Mathilde BRIARD, Mme Carolina CERDA-GUZMAN, Mme Camille CHASLE, M. Pascal COMBEAU, M. Guillaume DROUOT, M. Anthony DUPLAN, M. Joan DUPUCH, Mme Barbara FRELETEAU, M. Régis FRENZEL, Mme Romane INGELS, Mme Charlotte LE BARBEY, M. Nicolas MONCEAU, M. Jérôme PORTA, M. Elliot SIMORRE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Bérengère VALLÉE, M. Justin VILLALBA

Étaient représentés : Mme Charlotte CLAVERIE-ROUSSET, M. Sébastien ARTAUD, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Adeline GOUTTENoire, Mme Laetitia GUERLAIN, Mme Caroline LAVEISSIERE, Mme Souad LOULIDI, Mme Stéphanie ROUSSEL, M. Charles-Édouard SÉNAC, M. Sébastien TOURNAUX, M. Jean SAGOT-DUVAUROUX

Membres de droit et invités présents : Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Nathalie COULOMBEL, Adélaïde CHEVALLIER

Étaient excusés : Mme Marie LAMARCHE

L'ordre du jour :

M. Pascal COMBEAU, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h13.

1. Approbation du procès-verbal

M. COMBEAU soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025.

- **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 24 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.**

2. Modifications de maquettes

- DU OHADA : baisse du nombre d'heures de 300h à 157h et diminution des droits spécifiques de 800 euros à 500 euros.

- **Les modifications de la maquette et des droits spécifiques du DU OHADA sont approuvées à l'unanimité.**

- L3 science politique : ajout d'un module de découverte de ressources documentaires en science politique à l'initiative de la DIRDOC

La parole est à M. Nicolas Monceau :

Il y a une volonté de renforcer la professionnalisation des étudiants. Cette nouvelle proposition pourrait encourager certains d'entre eux à s'orienter vers la rédaction d'un mémoire et vers la recherche, tout en leur apportant un cadre méthodologique adapté.

Un retour de l'équipe pédagogique est attendu sur le sens et les modalités de la proposition.

➤ **Le vote de la modification de maquette de la licence 3 science politique est reportée au prochain Conseil.**

- M1 et M2 Law for innovation (LexFi) : adapter la formation aux étudiants anglophones, notamment, *via* l'introduction d'un nouveau cours en M1 et la modification de volumes d'heures en M2.

➤ **La modification de maquette du master 1 LexFi est approuvée à l'unanimité.**

➤ **La modification de maquette du master 2 LexFi est approuvée à l'unanimité.**

- M1 droit des transports : le cours de Droit de l'humanitaire est remplacé en option par le cours de Droit de la concurrence

➤ **La modification de maquette du master 1 Droit des transports est approuvée à l'unanimité.**

- IEJ – Préparation générale à l'examen d'entrée EDA : suppression des heures de coaching

➤ **La modification de maquette de la préparation générale à l'examen d'entrée EDA est approuvée à l'unanimité.**

3. Conventions

- **Convention relative au double diplôme franco-allemand avec l'Université Bordeaux Montaigne (UBM)**

Cette convention constitue une opportunité pour les étudiants de la licence franco-allemande, puisqu'elle leur permet de s'inscrire également dans la licence de l'UBM afin d'obtenir un diplôme supplémentaire. Le dispositif implique un investissement de travail de la part des étudiants, mais ne nécessite pas de double inscription. Il permet ainsi l'obtention d'un second niveau de diplôme. Les étudiants pourront, à l'issue de la formation, obtenir trois diplômes, un diplôme français, un diplôme allemand et une licence d'allemand délivrée par l'université Montaigne, ce qui constitue un facteur d'attractivité pour la licence franco-allemande. La convention sera applicable à compter de la rentrée prochaine.

➤ **La convention relative au double diplôme franco-allemand avec l'Université Bordeaux-Montaigne est approuvée à l'unanimité.**

- **Convention relative au partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Cour administrative d'appel de Bordeaux et l'association Just'Act pour le parrainage d'étudiants**

Des magistrats et agents de greffe de la Cour administrative d'appel de Bordeaux se portent volontaires pour parrainer bénévolement un étudiant, en lui consacrant du temps et en lui apportant des conseils, selon des modalités pratiques qui seront définies directement entre le professionnel référent et l'étudiant. Il est souligné que le parrainage n'ouvre pas de droit à un stage ni à un accès libre au site judiciaire. Il permet aux professionnels concernés de proposer à l'étudiant parrainé de les accompagner ponctuellement dans le cadre de leur activité au sein des juridictions. Il est rappelé que l'association Just Act a déjà été accueillie à la Cour administrative d'appel lors de l'organisation de procès fictifs, ce qui s'inscrit pleinement dans ce partenariat.

- **La convention relative au partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Cour administrative d'appel de Bordeaux et l'association Just'Act pour le parrainage d'étudiants est approuvée à l'unanimité.**

4. Demandes de subventions

Sur le budget apprentissage

• Association du Master 2 Fiscalité des Affaires et du Patrimoine (FAP) : dans le cadre du voyage d'études à Dublin programmé du 23 au 27 février 2026. Le montant demandé est de 3184€. 1680€ provenant d'un appel à projet et 1504€ provenant du budget master en apprentissage.

- **La demande de participation financière de l'association du Master 2 Fiscalité des Affaires du Patrimoine est approuvée à l'unanimité.**

Sur le budget master

• Association des Masters de Propriété Intellectuelle Réunis (AMPIR) : dans le cadre de la participation des étudiants au concours de Propriété Intellectuelle (CN2PI) programmé du 1er au 3 avril 2026 à Lille. Le montant demandé est de 600€. Financé sur le budget master à hauteur de 100€ et sur le budget Faculté à hauteur de 500€.

- **La demande de participation financière de l'association des Masters de Propriété Intellectuelle Réunis (AMPIR) est approuvée à l'unanimité.**

• Association Res PublicA : dans le cadre d'un voyage d'études programmé du 16 au 18 mars 2026 à Paris. Le montant demandé est de 400€. Financé sur le budget master à hauteur de 200€ et sur le budget Faculté à hauteur de 200€.

- **La demande de participation financière de l'association Res PublicA est approuvée (une abstention).**

Sur le budget faculté

• Association des Masters de Propriété Intellectuelle Réunis (AMPIR) : dans le cadre de la participation des étudiants au concours de Propriété Intellectuelle (CN2PI) programmé du 1er au 3 avril 2026 à Lille. Le montant demandé est de 600€. Financé sur le budget master à hauteur de 100€ et sur le budget Faculté à hauteur de 500€.

- **La demande de participation financière de l'association des Masters de Propriété Intellectuelle Réunis (AMPIR) est approuvée à l'unanimité.**

• Association des juristes du Master Droit pénal européen et international de Bordeaux et de Bayonne (AJPEIBB) : dans le cadre de la participation au concours de plaidoirie Claude Lombois programmé du 19 au 21 février 2026 à Caen. Le montant demandé est de 500€.

- **La demande de participation financière de l'association du Master Droit pénal européen et international est approuvée à l'unanimité.**

• Association des juristes du Master Droit pénal européen et international de Bordeaux et de Bayonne : dans le cadre du projet « Justice transitionnelle en Colombie ». Le montant demandé est de 250€.

- **Le Conseil est dans l'attente de l'avis des responsables du Master et ne s'est donc pas prononcé sur le vote.**

- Association Res PublicA : dans le cadre d'un voyage d'études programmé du 16 au 18 mars 2026 à Paris. Le montant demandé est de 400€. Financé sur le budget master à hauteur de 200€ et sur le budget Faculté à hauteur de 200€.

➤ **La demande de participation financière de l'association Res PublicA est approuvée (une abstention).**

L'ordre du jour étant épuisé, M. COMBEAU clôt la séance à 15h22.